

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM COMMUNE (S)	RPI La Foye-Monjault – La Rochénard - Vallans	DATE DE LA REUNION
		07/11/2019 à 18h00

Participants La Foye-Monjault (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME DAVID Nadège (exc) M. JUILHA Marina MME HURET Christelle	<u>Enseignants :</u> - MME BUREAU (directrice) - M. GUYOT - MME FEIBEL - MME SOLTY - Mme GUOIN (exc) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. MICHAUD Dany <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. CALVO Maryse <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	<u>D.D.E.N :</u> Mme ROSSELGONG Annie

Participants La Rochénard (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
M. BOISSON Grégory MME CHARRIER Maud	<u>Enseignants :</u> - MME. BENOIST Marjolaine (directrice) - MME. SIRDEY Isabelle (directrice) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> MME. DEBOEUF Sylvie <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	

Participants Vallans (préciser A: absent Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
MME ALVES Julie MME GUELIN Lucie	<u>Enseignants :</u> - M. BIGOT Benoit (directeur) - MME PAPET Cécile - MME PUJOL Brigitte (exc.) <u>Inspectrice :</u> - Mme PARIZOT (exc)	<u>Maire :</u> M. HALGAN Michel <u>Adjointe et Vice-présidente SIVU :</u> MME. GIRAUD Jacqueline <u>SIVU :</u> MME. COUTINOT Geneviève	<u>D.D.E.N :</u> Mme RICHAUDEAU Lucette (a.) <u>ATSEM :</u> MME. VIARNAIS Carine (exc.) MME. FERREIRA Virginie (exc.)

Déroulement du Conseil :

1 – Présentation des membres du conseil d'école

Président de séance: Benoit BIGOT

Chaque école a au préalable voté au sein de son conseil d'école la réunification d'un conseil d'école aux trois communes.

Tour de table afin de présenter l'ensemble des membres du Conseil d'école.

2 – Règlement intérieur :

Lecture du règlement pour modification et validation.

Validé par le conseil d'école le 7 novembre 2019.

3 – Organisation de la rentrée :

	Vallans	La Foye-Monjault	La Rochénard	Total
PS / MS	Brigitte PUJOL 21 PS + 4 MS			21 PS 21 MS
MS / GS	Benoit BIGOT 17 MS + 6 GS			17 GS 8 CP
GS / CP	Cécile PAPET 11 GS + 8 CP			= 67 élèves
CP / CE1		Sébastien GUYOT 19 CP		19 CP 14 CE1
CE1 / CE2		Laëtitia FEIBEL Marie-Hélène SOLTY 14 CE1 + 11 CE2 (12)		27 CE2 (28) 10 CM1
CE2 / CM1		Mélanie BUREAU 16 CE2 + 10 CM1		= 70 élèves (71)
CM1 / CM2			Isabelle SIRDEY 10 CM1 + 13 CM2	20 CM1 26 CM2
CM1 / CM2			David LHOMMEDE 10 CM1 + 13 CM2	= 46 élèves
Total	67 élèves	70 élèves (71)	46 élèves	184 élèves (185)

• Prévision d'effectif pour la rentrée 2020 :

Vallans : 22 PS, 21 MS et 21 GS soit 64 élèves

La Foye-Monjault : 17 CP, 28 CE1, 14 CE2 soit 59 élèves

La Rochénard : 27 CM1 (28), 30 CM2 soit 57 élèves (58)

Soit 180 (181) élèves sur 8 classes = 23 élèves

4 – PPMS (plan particulier de mise en sûreté) / exercice incendie / DUERP

A-PPMS :

- **Liste des risques auxquels est confrontée l'école de la Foye-Monjault**

Selon les cartes du DDRM (dossier départemental des risques majeurs), il y a :

- Evènement climatique (tempête...)
- Sismique
- Inondation
- Mouvement de terrain, risque minier

- **Lieux de mise à l'abri**

Les 3 classes se confinent dans le couloir, car accès aux WC + point d'eau et pas d'accès direct sur l'extérieur (fenêtres)

- **Dispositif d'alerte**

Utilisation d'une sonnerie dans l'école.

B-Exercice d'évacuation en cas d'incendie :

Il a été effectué le 23 septembre 2019, non inopiné. Le lieu de mise en sûreté a été devant la garderie à la salle Monacalis mais ce lieu est estimé trop loin, le prochain sera sous l'ancien préau en face de la salle du conseil de la mairie, avec installation d'un panneau de rassemblement demandé à la mairie.

C-Exercice Intrusion :

Il a été effectué le 17 octobre 2019. Les lieux de retranchement se trouvent dans chaque classe, sous les tables en s'enfermant à clé et en fermant les rideaux. Chaque classe a été prévenue en amont et l'explication s'est faite aux élèves suivant leur âge.

5 – Projets pédagogiques de l'année 2019/2020

* **Visite infirmière :** Mme BREMAUD Jocelyne, le 11 octobre pour les nouveaux élèves + des anciens puis reviendra le 16 décembre pour d'autres élèves.

* **Evaluations nationales CP-CE1 :** plus léger que l'an passé, résultats transmis individuellement aux familles.

* **USEP / Sport à l'école :** toutes les classes participent à l'USEP. Coût = 595,60€ La COOP scolaire a bien fonctionné, seulement 4 familles n'ont pas voulu y participer, l'APE nous a proposé de payer ce déficit.

* **Coulée verte :** 17 élèves d'inscrits sur l'école, 5 élèves de présents le jour de la course.

* **Chorale** : se fait dans la salle d'activité, menée par Mme SOLTY et la musique est gérée par Mlle BUREAU.

Les enfants se comportent mieux que l'année dernière (sauf exceptions). Merci à l'APE pour le prêt d'une enceinte à l'année !

* **Bibliothèque** :

- emprunts de livres par les élèves 1 fois toutes les 3 semaines

- le prix des Incorruptibles (lecture des livres par des bénévoles, nouveauté carnet de lecteur pour laisser une trace à chaque lecture) puis un vote organisé en lien avec la mairie le 15 mai à 14h (enseignement moral et civique, lecture / compréhension)

- la venue d'un auteur (Matthieu RODA) le 4 novembre 2019 en classe pour travailler autour de la BD (lecture, création, expression écrite) dans les 3 classes et travail en avril avec les CE2-CM1 pour une création de BD.

- la réservation d'exposition auprès de la médiathèque des Deux-Sèvres, sur la BD en janvier février puis sur les mythes et sorcières de mars à avril (lecture, arts plastiques)

- des projets en commun impulsés par la bibliothèque avec l'association « Soleil du marais » avec un travail en classe sur la vie des élèves ailleurs le 19 mars (questionner le monde, géographie, enseignement moral et civique)

- la mise en relation avec des personnes ressources sur le village afin de nous faire découvrir un côté historique de La Foye-Monjault le mardi 23 juin 2020 (questionner le monde, histoire)

* **Piscine** : de septembre à novembre pour les classes de CP + CE1/CE2, merci aux parents accompagnateurs.

* **Site école** : marche bien, retours positifs des familles. Classe en ligne avec devoirs et cahier de vie pour la classe des CE2 / CM1 aussi.

* **Fête de Noël** : journée le 13 décembre avec cuisine, jeux, visionnage, et nouveauté avec un atelier « Annie » les 3 classes seront mélangées.

* **11 novembre** : en lien avec les mairies, apprentissage de la Marseillaise pour la classe des CE2 – CM1.

* **Spectacle CAC, Moulin du Roc** : mardi 26 novembre à 14h.

* **Semaine du goût** :

Lundi : gâteau surprise au menu, fait par Alain, notre cuisinier, puis il nous a expliqué sa délicieuse recette afin que l'on découvre quel ingrédient mystère était à l'intérieur. Finalement c'était un gâteau à la courgette !!!

Mardi : pause gastronomique, les papilles se sont reposées.

Jeudi : dégustation des différentes étapes dans la fabrication du fromage de chèvre. La Fromagerie des Filles s'est déplacée et a présenté sa recette pour ces délicieux fromages que les enfants ont pu goûter, de la faisselle au fromage fait puis un peu vieilli, que de saveurs !

Vendredi : petit déjeuner collectif avec dégustation de 3 sortes de pain spéciaux venus de la boulangerie de Vallans avec confitures, miel et jus de fruits. Les boulangers sont ensuite venus nous expliquer leur fabrication en classe et ont pu répondre aux différentes questions des élèves.

* **Sortie Paléosite** : pour les élèves de CE1 aux CM1, le 5 juin 2020 : 408€ pour l'entrée et activités + 350€ de bus.

* **Fête de l'école** : le samedi 27 juin

* **Prochain CE** : le mardi 14 avril à la Foye-Monjault à 18h

6 – RASED :

Présence d'un RASED :

- un psychologue scolaire Mme BEAUFIGEAU Carine
- une maîtresse E Mme JOLY, remplacée par Mme CHALON Corélie pour une durée indéterminée
- une maîtresse G Mme BESCOND Armelle

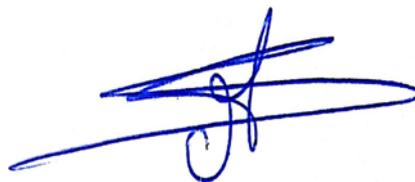
7 – Questions diverses :

Fait à Vallans

Le 7 novembre 2019

Le président / La présidente du Conseil d'Ecole
BIGOT Benoit

Le / la secrétaire de séance
BUREAU Mélanie

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the name BUREAU Mélanie.

Règlement intérieur
École CARPE DIEM 79360 LA FOYE-MONJAULT

Horaires et surveillance de l'école

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08H55-12H25 / 14H00-16H30

Temps scolaire – temps périscolaire

Le temps de présence de l'élève à l'école relève de trois responsabilités :

- la responsabilité des enseignants (8h45-12h25 et 13h50-16h30) les lundis, mardis, jeudis et vendredis : temps scolaire
- la responsabilité du SIVU (7h30-8h45 / 16h30-18h30) : temps périscolaire
- la responsabilité de la municipalité de La Foye-Monjault (12h25-13h50) : temps périscolaire

L'accueil a lieu 10 minutes avant le début des cours. Les élèves sont sous la surveillance des enseignants. L'accès à la cour n'est donc autorisé qu'à partir de ces horaires-là.

A l'issue des classes, tous les enfants seront conduits par leur enseignant jusqu'à la porte donnant dans le hall d'entrée.

En cas d'absence des parents et à partir de 16h40 cette porte sera fermée et la sortie des enfants se fera avec le personnel communal donnant sur la cour de récréation, l'enfant pourra être dirigé vers une des trois garderies.

A la sortie des classes, les enfants se trouvent placés sous la seule responsabilité de leur famille, y compris sur le parking scolaire, sauf s'ils sont pris en charge par un service de garde ou de transport.

Absences / Retard

La fréquentation scolaire de l'école est obligatoire. Les absences prévues ou régulières doivent être signalées à l'avance par écrit par les parents. Pour les absences imprévues, les parents doivent prévenir impérativement le jour même (à partir de 8h45) pour indiquer le motif. **A son retour, l'enfant apportera un mot signé par la famille ou le cas échéant un certificat médical.**

En cas de retard, l'enfant sera accompagné par ses parents jusqu'à sa classe.

Santé

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent être vigilants et surveiller régulièrement la tête de leur enfant.

Aucun médicament ne peut être donné à l'école sauf dans le cas d'un Projet d'Accueil Individualisé (asthme, allergie...). En cas de nécessité, un responsable de l'enfant peut venir lui administrer les médicaments. Si l'enfant est malade pendant la journée, les parents sont prévenus par téléphone. En cas d'accident, le SAMU interviendra. Dans le même temps, la famille sera prévenue.

Assurance

« L'assurance scolaire souscrite doit garantir les dommages :

- que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile)
- qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires. Pour les activités scolaires obligatoires l'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage. Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires) assurance scolaire est obligatoire. »

Vie scolaire

Les jeux violents et dangereux sont interdits dans la cour.

Les objets ne servant pas de matériel scolaire sont interdits. (exemple : jouets, cartes Pokémon ou autre, téléphone, ...).

L'école ne peut être tenue pour responsable de la dégradation ou de la perte des objets apportés par les enfants.

Pendant les récréations, les élèves ne doivent pas pénétrer dans les classes sans autorisation.

Les élèves doivent respecter les lieux de jeux dans la cour, ainsi que le matériel mis à leur disposition pendant les récréations (trottinettes, ballon, cordes à sauter, ...).

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour discuter des cas particuliers et souhaitent les recevoir sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Tout manquement aux **règlements et règles de vie** (mis en place au sein de l'école ainsi que dans les classes) et en particulier au respect d'autrui donnera lieu à des sanctions aux élèves et des avertissements aux parents le cas échéant.

Le présent règlement intérieur a été approuvé lors du conseil d'école du 07/11/19 et sera distribué aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et le signent.

Les enseignants	Les parents	L'enfant